



Avis public

Concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Calixa-Lavallée

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Calixa-Lavallée, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2011, 2012 et 2013, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2010. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article n° 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2011;
- Être déposée au bureau de la municipalité au 771, chemin de la Beauce, Calixa-Lavallée, Qc JOL 1A0, numéro de téléphone (450) 583-6470;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau de la municipalité;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement n° 93 de la MRC de Lajemmerais et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Calixa-Lavallée, ce 22 septembre 2010

Par Alain Beaugard, secrétaire-trésorier et directeur général

CERFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain Beaugard, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 22 septembre 2010.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 septembre 2010.

Signé par : _____
Secrétaire-trésorier, dg

Échéance, affichage : vendredi, 22 octobre 2010